

Arrêté n° 692/2020

Le Maire de la Commune de Vendargues

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer le stationnement et la circulation sur la Rue des Servants et Ancien Chemin de Vendargues à Baillargues, afin de permettre l'exécution de travaux (Forages verticaux pour étude de sol dans le cadre d'un projet de forage dirigé), par l'entreprise SAFE GEOTECHNIQUE, du 2 au 6 Novembre 2020 inclus.

A R R E T E

Article 1 Afin de permettre l'exécution de travaux (Forages verticaux pour étude de sol dans le cadre d'un projet de forage dirigé), par l'entreprise SAFE GEOTECHNIQUE, du 2 au 6 Novembre 2020 inclus, la circulation sera réglementée sur la rue des servants et l'ancien chemin de Vendargues à Baillargues, de la manière suivante :

- o **Stationnement interdit sur 10 mètres de part et d'autre de l'emprise du chantier à savoir :**
 - **Rue des Servants / intersection avec l'Allée du Bois du Juge**
 - **Ancien chemin de Vendargues à Baillargues / intersection avec la RD 65**
- o **Léger empiètement sur la chaussée**
- o **Vitesse limitée à 30 km/h**

Article 2 L'entreprise devra mettre en place les panneaux de signalisation réglementaires, pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois

Article 4 Le Directeur Général des Services, la Gendarmerie de Castries, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera :

- Transmise à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Castries

- Publiée en Mairie

Le Maire,

Guy LAURET.

The image shows a blue ink signature of Guy LAURET over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VENDARGUES' and 'HERAULT' around a central emblem. The signature is written in a cursive style.